Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260326-202621-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, BYRON Megan, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin, LE ROUZIC Solenn, BEDFERT John

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE ROUZIC Solenn

Date de la convocation et d'affichage : 21 mars 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

DÉLIBÉRATION N°
2026/21 (p1/3)

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES

En amont du conseil municipal, ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, interviennent plusieurs commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus. Les commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.
C'est pour répondre à une totale transparence et dans la volonté d'associer tous les élus à la dynamisation de la vie communale que les commissions communales ont été créées.
Les séances des commissions municipales ne sont en principe pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités afin d'émettre un avis éclairé.
Par ailleurs, de nouvelles commissions pourront être créées dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifie. Les commissions n'ont donc pas de compétences exhaustives. Leurs missions sont amenées à évoluer pour répondre aux attentes de la collectivité. Parallèlement à celles-ci, les différents élus pourront se rassembler autour de projets spécifiques délimités dans le temps.
Les commissions communales existantes sont les suivantes :

La commission Administration & Personnel communal :
• Ses compétences : Organisation et fonctionnement des services publics communaux – gestion du personnel communal – réflexion sur la création de nouvelles Commissions – gestion des assurances
• Ses membres :
Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
Vice-présidente : Myriam PRUAL
Membres du Conseil municipal : Sonia BOSSARD, Robin MARÉCHAL, Thomas ROBERT, Céline CHAUVELIER

La commission Finances :
• Ses compétences : Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, compte financier unique) – Examen des demandes de subventions des associations – Gestion de la dette et des emprunts
• Ses membres :
Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
Vice-président : Robin MARÉCHAL
Membres du Conseil municipal : Solenn LE ROUZIC, Martin ALLÉE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260326-202621-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, BYRON Megan, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin, LE ROUZIC Solenn, BEDFERT John

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE ROUZIC Solenn

Date de la convocation et d'affichage : 21 mars 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

DÉLIBÉRATION N°
2026/21 (p2/3)

La commission Urbanisme et PLUI, Voirie et Réseaux, Bâtiments communaux, Gestion des espaces publics (hygiène et sécurité, propreté, embellissement), Travaux et Sécurité :

• Ses compétences : Gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme - Élaboration et coordination des éventuelles révisions du PLUI - Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement, ...) – Réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...)

• Ses membres :

Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
Vice-président : Romaric COMMAULT
Membres du Conseil municipal : Thomas ROBERT, Megan BYRON, Martin ALLÉE, John BEDFERT

La commission Action Sociale :

• Ses compétences : Définition et mise en œuvre de la politique sociale municipale, notamment dans la recherche et dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté – Gestion des actions en faveur des Aînés – Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance.

• Ses membres :

Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
Vice-Présidente : Myriam PRUAL
Membres du Conseil municipal : Thomas ROBERT, Céline CHAUVELIER, Robin MARÉCHAL
Autres membres (bénévoles hors conseil municipal) : *poser la question à Michelle JOUFFE, Yveline ALLÉE et Jean-Yves JOUFFE*

La commission Communication, Promotion de la Commune, informations municipales :

• Ses compétences : Élaboration du J.I.C. - Gestion du site internet de la mairie - Organisation de rencontres citoyennes - Contact avec la presse

• Ses membres :

Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
Vice-président : Robin MARÉCHAL
Membres du Conseil municipal : Sonia BOSSARD, John BEDFERT, Solenn LE ROUZIC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260326-202621-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, BYRON Megan, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin, LE ROUZIC Solenn, BEDFERT John

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE ROUZIC Solenn

Date de la convocation et d'affichage : 21 mars 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

DÉLIBÉRATION N° 2026/21 (p3/3)

La commission Commerce et Artisanat, Marchés estivaux, Créer du lien, Vie Locale et Associative, Animation :

- Ses compétences : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour dynamiser la vie locale – Organisation d'événements et activités culturelles – Relation et relais avec les associations locales - Programmation des marchés d'été.
- Ses membres :
- Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
- Vice-présidents : Myriam PRUAL et Romaric COMMAULT
- Membres du Conseil municipal : Sonia BOSSARD, Céline CHAUVELIER, John BEDFERT

La commission Environnement et Développement Durable, Histoire et Tradition, Culture et Patrimoine :

- Ses compétences : Gestion des questions relatives à l'Agriculture ainsi qu'aux espaces verts communaux - Préservation et valorisation des zones remarquables de la commune - Valorisation du patrimoine historique et des traditions locales.
- Ses membres :
- Présidente : Anne-Marie LEFEUVRE
- Vice-président : Robin MARÉCHAL
- Membres du Conseil municipal : John BEDFERT, Megan BYRON, Thomas ROBERT

D'autres commissions telles que la commission d'appels d'offres, la commission communale des impôts directs et la commission de contrôle des listes électorales interviennent dans le cadre de procédures spécifiques et peu fréquentes.
Elles feront l'objet de discussion lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la composition des commissions communales comme indiquée ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame La Maire ou un Adjoint au Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
La Maire, Mme Anne-Marie LEFEUVRE

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.